



**Conseil communautaire à  
CHAMPEAUX**

*5 NOVEMBRE 2008*

L'an deux mil huit, le cinq novembre, à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes du Val d'Égray, dûment convoqué, le vingt-quatre octobre, s'est réuni en session ordinaire

**Présents :** MM. Thierry CAILLET, Jean-François FERRON, Claude MEUNIER, Thierry LEMAITRE, Didier DELOUVEE, MMES. Elisabeth EVRARD, Michèle HARRAULT, MM. Jean-Pierre BARATON, Bernard BERNIER, Claude BONNIN, Gilbert DUTAUD, Gérard EPOULET, Christian FAVREAU, Daniel MASSIAS, Bernard MARTIN, Philippe MARTIN, Joël MOREAU, Joël MORIN, Stéphane PELLETIER, René PIGEAU.

**Etait également présent :** Alain VIGER (Receveur du Trésor)

**Excusés :** MMES. Nicole DUREISSEIX, Monique RICHARD, MM. Rodolphe AYRAULT, Philippe JEANNOT, Claude SOUCHARD

**Secrétaire :** M. Didier DELOUVEE

**Secrétariat animation :** Céline DELUMEAU, Guylaine PETRY

Monsieur Thierry CAILLET ouvre la séance et remercie le maire de Champeaux de nous accueillir dans sa salle.

#### **I - ACCEPTATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications ou des questions concernant le compte-rendu du conseil communautaire du 24 septembre 2008.

Les élus demandent à ce qu'il soit voté au prochain conseil, pour avoir le temps de le lire (le CR ayant été envoyé un peu tard).

#### **II – ANALYSE FINANCIERE PRESENTE PAR ALAIN VIGER**

Le président laisse la parole au Trésorier qui présente un résumé de l'analyse financière de la Communauté de Communes et des budgets annexes à la demande de la Trésorerie générale :



L'analyse comptable porte sur les années 2005-2006-2007 à partir des comptes de gestion et des ratios (montant par habitant, qui sont comparés à des moyennes nationales).

La Communauté de Communes a été créée en 1992, une des premières, elle a remplacé le SIVOM et en 2000 elle est passée en TPU.

Les charges sont de 1 000 000 €, dont 45% en reversement (ordures ménagères, taxe professionnelle).

Les recettes sont en 2007 de 1 150 000 €, la DGF a augmenté de 9% en moyenne et le produit fiscal de 3,7% en moyenne.

La Communauté a une marge d'autofinancement de 100 000 € en 2006 et 110 000 € en 2007 soit 9,5 % des recettes.

L'investissement : peu en 2006 et 2007

Fonds de roulement : fin 2006 : 686 000 € et en 2007 : 700 000 €.

La fiscalité : 389 000 € dont 133 000 € reversés aux communes, il y a peu d'augmentation des bases. Leur plafonnement ne permet pas une augmentation de la Taxe, d'où un reversement en 2007 de 7 700 € à l'Etat.

L'endettement : deux emprunts en cours (la caserne de gendarmerie, et le pôle social et de services).

Les budgets annexes :

- Zone d'Activité Economique : actuellement le déficit pourrait être de 347 000 € qu'il faudra résorber sur le budget principal (ex par un emprunt)

- Ateliers Relais : financement de 250 000 € et le reste en emprunt dont l'annuité correspond ou pas au montant du loyer.

- Service AMD : budget excédentaire, qui varie selon l'activité et les versements du financeur. A présent, le service d'aide ménagère est sous tutelle du département (comme les EHPAD), c'est le CG qui fixe le tarif.

L'activité aide ménagère est variable, les charges de personnels ont baissé entre 2006 et 2007.

Conclusion : la situation financière est saine, l'endettement est faible. Porter une attention particulière sur les budgets annexes surtout le déficit de la Zone.

Monsieur CAILLET informe les maires que le document sera envoyé à leur domicile et qu'il devra rester confidentiel. Il sera consultable au bureau.

### III – BUDGET ET TARIFICATION DU SERVICE

Thierry LEMAITRE explique que nous avons été obligés de séparer le service d'aide ménagère de la partie portage de repas pour répondre aux obligations comptables de la M22 demandées par la Conseil Général.

**Pour le portage de repas** nous finirons l'année 2008 sur le même nombre de repas que l'année dernière soit 9 400 repas. Le budget portage de repas vous sera présenté avec le budget de la communauté de communes. Aujourd'hui le coût de revient réel de ce service est de 10,06 €, nous le vendons 8,30 €.

Monsieur LEMAITRE demande aux élus si il sont d'accord pour une augmentation soit de 10 centimes ou de 20 centimes. Il est important de prendre en compte l'aspect social de la livraison, qui se trouve être, pour beaucoup, la seule visite de la journée.

Une augmentation de 10 centimes est également justifiée par les faibles revenus des bénéficiaires et par un gain sur certains postes de dépenses (annulation du garage, négociation du prix des barquettes).

Thierry LEMAITRE propose que la commission services conduise en 2009 une étude pour une activité annexe permettant d'optimiser les coûts de revient du transport : repassage ?..

Une convention sera signée avec la résidence du parc qui participe à la fabrication des repas.

Après diverses discussions, il est procédé au vote pour un prix de 8,40 € approuvé par 16 personnes, une abstention et 3 personnes contre. Le tarif de 8,40 € est donc accepté à la majorité.

Pour l'aide à domicile : Céline Delumeau présente le budget qui sera proposé au Conseil général pour acceptation. Plusieurs décisions découlant du budget sont prises :

- Les tickets restaurants :



Mise en place de titre –restaurant au profit du personnel de la Communauté de Communes du Val d'Egray et du Service AMD

Le conseil communautaire :

Approuve le mise en place de titre restaurant au profit du personnel communautaire et du Service AMD dans les conditions d'application légales et réglementaires en vigueur, notamment :

- Article 19 de l'ordonnance n°67-830 du 27 septembre 1967, complété par l'article 3 de la loi de finances rectificative pour 2001 n°2001-1276 du 28 Décembre 2001.
- Article 25 de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001.

Décide :

- que les personnes pouvant y prétendre et en faisant la demande recevront 1 titre restaurant par jour effectivement travaillé (avec un maximum de 16 tickets par mois) d'une valeur faciale de 6 euros pendant 11 mois de chaque période annuelle,
- que la commune prendra en charge sur son budget 50% de la valeur du titre restaurant et les frais de gestion et l'émission,
- que la part à la charge du personnel sera prélevée directement sur son salaire,
- que la mise en place de ce système se traduira par l'émission des premiers titres restaurant avec la paie du mois de janvier 2009.

Autorise :

- l'inscription au budget 2008 de fonctionnement des dépenses correspondant à la part du titre restaurant prise en charge par la Communauté de Communes et le Service AMD augmentée de frais de gestion et d'émission,

- la signature d'une convention de mise à disposition de titre restaurant entre la communauté Communes du val d'Egray et la Service AMD et la société ACCOR Services France pour une durée initiale de 1 an renouvelable par reconduction expresse par période de 1an sans que sa durée totale excéder 4 ans.

- l'achat de portable supplémentaire pour les aides à domicile.

- le contrat de Céline TALAGRAN pour 2009 :

Le président propose de recruter un agent social 2<sup>ème</sup> classe pour 5 heures par semaine selon l'article 3 alinéa 6 et 7 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, Echelle 3 Echelon 1 (I B/M : 281/290) à compter du 1er janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009 .

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le contrat.

Budget d'aide ménagère :

Après une présentation du projet de budget aide ménagère et après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité le président à présenter ce budget au service du Conseil général.

Il propose donc de faire voter les tarifs suivants pour l'année 2009 :

|  | Tarif 2008 | Tarif 2009 |
|--|------------|------------|
| - Heure aide ménagère sans participation des caisses | 16,50 €    | 17,00 €    |
| - Dimanches et jours fériés                          | 18,50 €    | 19,00 €    |
| - Sorties d'hôpital (semaine)                        | 17,50 €    | 18,00 €    |
| - Sorties d'hôpital (dimanche et jours fériés)       | 19,50 €    | 20,00 €    |

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité que ces tarifs soient appliqués pour l'année 2009 au Service d'Aide au Maintien à Domicile.

## IV – AMENAGEMENT DU POINT INFORMATION

Le Président rappelle que suite à la réunion du 25 juin nous avons fait évaluer les travaux nécessaires pour l'installation d'un commerce. A l'époque nous attendions des informations du Conseil général pour savoir si nous étions propriétaire du bien.

Un courrier du Conseil général nous indique qu'il nous transfère les espaces cités : de la route départementale jusqu'au parking (que nous devons laisser libre au public), le bâtiment nous appartenant.

Le président propose donc d'accepter le transfert de domanialité de la part du Conseil général de la route départementale 6<sup>E</sup>, du parking hébergeant le bâtiment Point Information. Le parking restera accessible au public.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise le président à accepter ce transfert de domanialité.

Les personnes intéressées nous ont fait savoir par écrit qu'elles sont d'accord pour l'établissement d'un bail commercial à hauteur de 8% du montant HT des travaux.

Les élus demandent que le domaine transféré soit bien identifié sur un plan.

L'estimation des travaux est 46 000 € HT avec les frais annexes, nous arriverions à 55 000 € HT.

La possibilité de transférer la route à la commune de St Christophe devra être rediscutée.

## V – ATELIERS RELAIS

### 1° - Annexe 1 de l'acte d'engagement

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer l'annexe 1 de l'acte d'engagement de marché « Construction de 3 Ateliers Relais » du lot 1 Terrassement - Voirie de la SARL BONNEAU ET FILS relative à la présentation d'un sous-traitant pour la pose de clôture et portail à l'entreprise SAS TRICHET ENVIRONNEMENT »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité le Président à signer l'annexe 1 de l'acte d'engagement du lot 1 Terrassement - Voirie.

### 2° - Avenant n°1 du lot 12 Plâtrerie :

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer l'avenant n°1 de l'acte d'engagement du marché « construction de 3 Ateliers Relais » du lot 12 Plâtrerie – Isolation de l'entreprise MOTARD concernant une moins value pour les plaques de plâtre haute dureté remplacée par des plaques de plâtre standards pour 551 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise MOTARD pour le lot 12 Plâtrerie – Isolation.

### 3° - Avenant n°1 du lot 11 Electricité :

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer l'avenant n°1 de l'acte d'engagement du marché « construction de 3 Ateliers Relais » du lot 11 Electricité de l'entreprise STECO concernant une moins value pour la prise en charge directe des frais du bureau de contrôle électricité pour 757,34 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise STECO pour le lot 11 Electricité.

### 4° - Avenant n°1 du lot 8 Menuiseries extérieures – fermetures :

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer l'avenant n°1 de l'acte d'engagement du marché « construction de 3 Ateliers Relais » du lot 8 Menuiseries extérieures – fermetures de l'entreprise ROBIN Claude concernant la pose de 8 grilles de ventilation supplémentaires pour un montant de 280 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise ROBIN Claude pour le lot 8 Menuiseries extérieures – fermetures.

#### 5° - Avenant n°1 du lot 1 Terrassements - Voiries :

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer l'avenant n°4 de l'acte d'engagement du marché « construction de 3 Ateliers Relais » du lot 1 Terrassements - Voiries de la SARL BONNEAU ET FILS concernant les travaux supplémentaires et compte tenu des travaux non réalisés demandés par le Maître d'ouvrage concernant les chambres France Télécom/chambre tirage béton/épendage des terres ainsi que le dessouchage d'arbre (travaux non réalisé) pour un montant de 3 600 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à signer l'avenant n° 4 avec l'entreprise BONNEAU ET FILS pour le lot Terrassements - Voiries.

#### 6° - Avenant n°2 du lot 2 Maçonnerie :

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer l'avenant n°2 de l'acte d'engagement du marché « construction de 3 Ateliers Relais » du lot 2 Maçonnerie de l'entreprise CLAZAY CONSTRUCTION concernant une moins-value un montant de 5 522,75 € HT pour les travaux non réalisés :

- Nettoyage des abords pour la réception des travaux,
- Location du bungalow (cabane de chantier)
- Elévation muret de séparation des zones de stockage non réalisé,
- Canalisations, regards, tranchée technique
- Suppression de piège à eau

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise CLAZAY CONSTRUCTION pour le lot 2 Maçonnerie.

#### 7° - Location des Ateliers :

Monsieur MEUNIER rappelle que sur 3 ateliers, deux sont, pour l'instant, réservés à la location.

Un règlement sera annexé au bail afin de préciser les conditions dans lesquelles seront utilisés les bâtiments (cours et barrières communes).

### **VI – MISE EN PLACE DU RECRUTEMENT DE L'AGENT TUIC (TECHNIQUE ET USAGE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA COMMUNICATION**

Le président propose, suite aux offres que nous avons reçues (une quarantaine), de constituer deux commissions :

- la première fera un premier tri piloté par Didier DELOUVEE : JF FERRON, C MEUNIER, K. FAUCHER- BOULESTIN, C. GUILLAUME, D. BEGUIER.
- la deuxième sera chargée des entretiens : T. CAILLET, D. DELOUVEE, G. PETRY et une dernière personne qui sera désignée parmi les membres du conseil.

Après discussion, Jean Pierre BARATON et Elisabeth EVRARD se proposent en fonction du jour où seront conduits les entretiens.

### **VII – RAPPORT DES PROPOSITION DU BUREAU**

#### 1° - Projet de construction du Gymnase

Thierry Caillet, Thierry Lemaître et Claude Meunier ont réalisé le 13 octobre dernier les visites des gymnases de Prahecq, La Mothe St Héray, Melle et Celles sur Belle avec l'architecte de ces bâtiments, Frédéric Vignier.

Des prochaines visites seront organisées à Coulonges et St Gelais et auront pour but d'observer des exemples de mise en place de salles culturelles et d'accueils de loisirs.

La DDE, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sur le projet du futur gymnase du Val d'Egray a été rencontrée le 13 octobre. La prochaine rencontre avec Yves Forest, chargé d'opération sur ce projet, aura pour objectif de :

- proposer une enveloppe financière globale pour l'ensemble du projet ;
- rechercher des subventions ;
- hiérarchiser les priorités de réalisation de l'équipement.

Il est proposé dès à présent l'ordre de priorités suivant :

- Construction d'un nouveau gymnase ;
- Réalisation d'un accueil de loisirs ;
- Rénovation de l'ancien gymnase ;
- Construction d'un espace culturel.

Monsieur EPOULET (ayant rencontré la nouvelle présidente des Gymnastes de l'Egray) demande au président de la Communauté de Communes si la demande des Gymnastes concernant la pose définitive du gros matériel de Gym dans le Gymnase pourrait leur être accordée.

Le président répond qu'il ne souhaite pas bloquer le Gymnase pour une seule activité, mais plutôt l'ouvrir à plusieurs autres activités sportives qui ne se faisaient pas faute de place.

#### 2° - Site Roller

Le site roller dont le coût est de 16 000 € situé près des terrains de tennis sur la commune de Champdeniers est détérioré constamment et le voisinage se plaint des nuisances.

Le président propose 3 solutions :

- laisser le site en l'état (hypothèse 1) ;
- démonter le hangar, vendre/donner la structure et laisser les modules en place (hypothèse 2) ;
- enlever la structure et les modules et réinstaller les équipements dans le cadre du projet de construction du nouveau gymnase (hypothèse 3).

Les membres du conseil proposent de se renseigner pour savoir si l'on peut vendre ce hangar alors que le toit est en amiante. Dans l'hypothèse où une association est intéressée, peut-on y faire des travaux ou avoir une autre activité (toujours au regard de la présence d'amiante).

Le président propose de se renseigner et de voir le coût du démontage.

#### 3° - Boulangerie de Sainte Ouenne

La commune de Ste Ouenne sollicite la Communauté de communes pour une participation à l'étude de viabilité menée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Thierry CAILLET propose une participation forfaitaire de la Communauté de communes aux études selon la règle suivante : participation de la CCVE à hauteur de 10 % du montant total de l'étude HT plafonnée à 450 € par an. Cette somme forfaitaire devra être inférieure à la participation de la commune et du Conseil général.

La commission économie continue ses réflexions sur les conditions d'aides de la CCVE au dernier commerce dans les communes. La commission mutualisation/ transferts de charges sera chargée de la réécriture des statuts et de l'intérêt communautaire.

#### 4° - Parking du Gymnase

M<sup>me</sup> Plaire, principale du collège de Champdeniers a sollicité la Communauté de communes pour la mise en sécurité du parking situé devant le gymnase de Champdeniers. La Communauté de communes a répondu à ce courrier en précisant que la responsabilité de cet aménagement incombait à la commune de Champdeniers, propriétaire du foncier et compétente en matière scolaire.

Joël MOREAU et Fabienne GIRALDOS rencontreront la Communauté de communes pour évoquer les travaux.

#### 5° - Utilisation du préau du collège

Le bureau a proposé d'interpeller notre Conseiller général concernant l'utilisation du préau rendu impossible pour les élèves lorsqu'il pleut.

Monsieur FERRON informe les élus que le courrier est prêt à partir.

#### 6° - La Fourrière

Joël Morin informe les élus qu'il a repris contact avec Patrice AUDEBAUD cette semaine pour évaluer les travaux nécessaires pour deux cages dans l'espace situé près de la source de pompage.

Les matériaux seront fournis par la Communauté de Communes et Patrice sera aidé par les agents de Champdeniers.

#### 7° - Ouverture du poste de rédacteur

Le président propose l'ouverture du poste de rédacteur à 35h, Céline DELUMEAU ayant été reçue à l'examen de rédacteur, il convient à présent d'ouvrir le poste.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil autorisent le président à ouvrir le poste de rédacteur pour 35 heures.

### VIII – RAPPORT DES COMMISSIONS

#### 1° - Commission transfert de compétence

**Voirie : voir CR en pièce jointe**

Céline DELUMEAU informe les élus que la réunion de la commission qui devait avoir lieu le 17 novembre est annulée et repoussée ultérieurement.

#### 2° - Commission économique

Monsieur MEUNIER tient tout d'abord à s'excuser pour la commission économique qui avait été reportée et dont l'information n'était pas bien passée.

Il informe les élus qu'un restaurateur est intéressé pour s'installer sur la zone, sur les terrains appartenant à MM ETIENNE (SCI STEFLO), affaire en cours.

**Voir CR en pièce jointe**

#### 3° - Commission communication, tourisme et patrimoine

Monsieur DELOUVEE remet à chaque maire les CR du groupe de pilotage à la création d'un accueil touristique sur le territoire sud gâtine.

**Voir CR en pièce jointe**

#### 4° - Commission service à la personne et aux communes

**Voir CR en pièce jointe**

### IX- QUESTIONS DIVERSES

#### 1° - Droit à la formation des élus :

Céline DELUMEAU explique que la loi nous oblige à délibérer dans les 3 mois qui suivent le nouveau mandat des élus pour délibérer sur le droit de formation des élus communaux si dessous :

Vu l'article L 2123-12 du CGCT,

Vu l'article L 2123-12 dans sa nouvelle rédaction qui doit être appliqué dans un délai de trois mois à compter de la publication de la présente loi

Vu l'article L 2123-13 du CGCT et portant à 18 le nombre de jours de formation accordée par le Conseil communautaire, fixé par élus pour la durée de leur mandat et ce quelque soit le nombre de mandats qu'il détient.

#### Les orientations :

Dans un souci de liberté et de souplesse, il est proposé au conseil que chaque élu détermine lui même ses besoins de formations, et les actions qu'il souhaite suivre, dans les conditions suivantes :

- l'organisme de formation devra avoir reçu l'agrément du ministère de l'intérieur (décret n°92-1207 du 16 novembre 1992) ;
- l'objet de la formation doit être en relation avec l'exercice du mandat ;
- la formation doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du président de la collectivité.

#### Les crédits ouverts au budget :

Il vient d'être proposé au conseil qu'une enveloppe de 1 000 € soit ouverte à ce titre à l'occasion du vote du budget primitif 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte les orientations présentées ci-dessus.

#### **2° - Prolongation de l'emprunt de la Zone d'activité :**

Le Président propose de contracter auprès de la CAISSE DU CREDIT MUTUEL OCEAN un emprunt d'un montant de 422 000 €, destiné à financer les travaux d'extension de la ZAE Montplaisir à Champdeniers, et dont le remboursement s'effectuera par annuité en 1 année supplémentaire, au taux fixe de 2,66 % avec possibilité de remboursement à tout moment sans indemnité, suite à la vente des lots.

La Communauté de Communes du Val d'Égray s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances. Les fonds seront versés à l'emprunteur par chèque barré, et établi à l'ordre de Monsieur le Percepteur de Coulonges-Val d'Égray.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

#### **3° - Protection des chemins de randonnées**

Monsieur le Président rappelle que la remise en état des chemins de randonnées de Surin, Pamplie et Xaintray est terminée et qu'il convient de demander aux communes concernées par ces dits chemins de prendre les mesures nécessaires à leurs protections.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire est en accord avec la décision du président.

#### **4° - Achat d'un écran de cinéma**

Monsieur le Président propose de faire l'achat d'un écran de cinéma pour un montant de 5 382 € HT à l'entreprise CHALON Frère.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à acheter l'écran de cinéma pour un montant de 5 382 € qui sera imputé en investissement.

#### **5° - Achat d'un tapis de protection de la poutre**

Monsieur le Président propose de faire l'achat d'un tapis de protection de la poutre pour un montant de 1 280 € TTC pour le Gymnase à destination des Gymnastes, des écoles du canton et du collège de Champdeniers.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à acheter le tapis de protection de la poutre pour un montant de 1 280 € TTC € qui sera imputé en investissement.

#### **6° - Désignation d'un représentant au Pays de Gâtine :**

Le président indique que Mme LECUREUR Sandy représentait la commune de COURS au Pays de Gâtine. Celle-ci a du démissionner de la commune de Cours pour déménagement. C'est Monsieur TROUVAT Jean-Claude qui se propose de siéger au Pays de Gâtine.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte la proposition du Président.

#### **7° - Charte Intercommunale :**

Monsieur FERRON indique que cette charte intercommunale porte sur les modalités d'inscription des élèves dans les écoles du Val d'Égray

Elle existait déjà lors de l'ancienne mandature, mais la commission scolaire nous propose des ajouts suite au réforme de l'inspection académique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte la Charte Intercommunale.

### **8° - Achat d'un écran de projection**

Monsieur le Président propose de faire l'achat d'un écran pour un montant de 321,72 € TTC à la CAMIF pour la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à acheter un écran de projection pour un montant de 321,72 € TTC € qui sera imputé en investissement.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à minuit et un verre de l'amitié est offert par la commune de Champeaux.

*Prochaine réunion de la communauté de communes le 10 Décembre 2008 à 20h30*